



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE REGULIERE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
LA VALLEE DU RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA
MRC AU 630, RICHELIEU, A BELOEIL, LE MERCREDI 23
NOVEMBRE 1983, A 20h00.

Etaient présents:

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Monsieur Claude Bégin, conseiller
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Paul Bousquet, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Marcel Lacoste, conseiller
Monsieur Yves Ménard, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Jean Tanguay, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur René Gendron, conseiller
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier et
directeur général

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale
du 3 novembre 1983
3. Adoption du budget 1984
4. Mutations
5. Amendement au règlement #4 de la MRC
6. Condition de travail du directeur général
7. Règlement établissant un fonds de pension pour le
directeur général
8. Accès aux documents publics
9. Amendement à la résolution 83-355
10. Demande de modification au règlement de contrôle
intérimaire
11. Séance spéciale du Conseil en décembre
12. Bordereaux des comptes à payer
13. Correspondance
14. Varia
15. Affaires publiques
16. Levée de l'assemblée

ITEM 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

83-379

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel
que rédigé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant
les items suivants:



No de résolution
ou annotation

83-379
(suite)

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

ITEM 1. ADOPTION DU L'ORDRE DU JOUR (suite)

12 A) Demande concernant le Grand Ruisseau Beloeil.

14. Emprunt temporaire pour le programme PRIME.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ITEM 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE SPECIALE
DU 3 NOVEMBRE 1983

83-380

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYE PAR Monsieur André-Guy Trudeau

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance spéciale du
3 novembre 1983 soit et est adopté tel que rédigé par le
secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ITEM 3. ADOPTION DU BUDGET

83-381

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le budget 1984 soit et est adopté tel que
rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTE SUR DIVISION

Ont voté contre l'adoption de la résolution, messieurs
les conseillers René Gendron et Jean Tanguay.

Monsieur Jean Tanguay a demandé d'inscrire au procès-
verbal qu'il avait manifesté l'intention de s'abstenir
de voter sur le sujet. Toutefois Monsieur le Préfet lui
a souligné que l'article 126 du Code Municipal stipule
qu'un conseiller ne peut s'abstenir.

Monsieur Jean Tanguay, quitte son siège.

ITEM 4. MUTATIONS

83-382

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QU'à compter de 1984, les mutations soient ré-
cupérées directement au bureau d'enregistrement par les
municipalités concernées.

QUE copie de la présente résolution soit envoyée
au bureau d'enregistrement de Verchères.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ITEM 5. COUTS DE DEPLACEMENTS RELIES A L'UTILISATION DE
L'AUTOMOBILE PERSONNELLE

83-383

ATTENDU QUE le Conseil peut, conformément à l'article 428
du Code municipal, établir un tarif applicable
aux dépenses réellement encourues par un membre
du Conseil pour le compte de la Municipalité
régionale de comté;



No de résolution
ou annotation

83-383
(suite)

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

**ITEM 5. COUTS DE DEPLACEMENTS RELIES A L'UTILISATION
DE L'AUTOMOBILE PERSONNELLE (suite)**

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté a adopté
un règlement à cet effet: règlement #4;

ATTENDU QUE le taux payé au kilométrage peut, selon le
dit règlement, être révisé de temps à autre
par le Conseil par voie de résolution

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Paul Bousquet
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le taux de déplacements pour l'utilisation
de l'automobile personnelle par un membre du Conseil pour
le compte de la Municipalité régionale de comté soit
fixé à 0,25¢ du kilomètre;

QUE le taux précédemment fixé entre en vigueur
à compter du 1er janvier 1984.

ADOpte SUR DIVISION

A voté contre l'adoption de la résolution monsieur le
conseiller Yves Ménard.

ITEM 6. CONDITIONS SALARIALES DU DIRECTEUR GENERAL

83-384

ATTENDU QUE le salaire du directeur général doit être
révisé annuellement;

ATTENDU QUE la politique d'augmentation salariale de
la MRC s'inspire de la politique des muni-
cipalités locales;

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le salaire annuel du directeur général
Monsieur Pierre Bélanger soit de 46 650 \$; et ce,
à partir du 1er janvier 1984;

QUE ce salaire soit renégocié au plus tard
le 15 octobre 1984 pour l'année budgétaire 1985.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 7. FONDS DE PENSION

Il a été convenu de reporter à 1985 l'étude de l'appli-
cation d'un fonds de pension au sein de la MRC.

**ITEM 8. LOI SUR L'ACCES AUX DOCUMENTS PUBLICS (LOI 65)
DESIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE**

83-385

ATTENDU QUE selon l'article 8 de la loi 65, relative à
l'accès aux documents des organismes publics
et sur la protection des renseignements per-
sonnels, c'est la personne ayant la plus
haute autorité au sein d'un organisme public
qui exerce les fonctions conférés par ladite
loi;



No de résolution
ou annotation

83-385
(suite)

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

ITEM 8. LOI SUR L'ACCES AUX DOCUMENTS PUBLICS (LOI 65)
DESIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE (suite)

ATTENDU QUE toujours selon le même article, cette personne peut désigner comme responsable un autre membre de l'organisme public ou de son conseil d'administration ou un autre membre de son personnel de direction

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Bégin
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le préfet de la MRC soit et est autorisé à désigner le directeur général de la MRC responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels conformément à la loi 65;

QU'un avis public soit affiché dans chaque municipalité du territoire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

ITEM 9. AMENDEMENT A LA RESOLUTION 83-355: MEMBRES DU
COMITE CONSULTATIF D'AMENAGEMENT

Lors de la formulation de cette résolution la municipalité de McMasterville a été omise, par mégarde, et la présente vise à apporter le correctif nécessaire.

83-386

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYE PAR Monsieur Marcel Lacoste

ET RESOLU QUE la résolution 83-355 soit amendée en ajoutant M. Claude Gélinas représentant de la Municipalité de McMasterville.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

ITEM 10. DEMANDE D'AMENDEMENT AU REGLEMENT DE CONTROLE
INTERIMAIRE

Messieurs Michel Latour et Gabriel Chartier ont formulé une demande d'amendement au règlement de contrôle intérimaire touchant l'affichage sur la route 223 à Beloeil.

83-387

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE cette demande d'amendement au règlement de contrôle intérimaire soit étudiée par le Comité consultatif d'aménagement pour avis.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

ITEM 11. SEANCE SPECIALE DU CONSEIL

Il est convenu à l'unanimité qu'une séance spéciale du Conseil sera tenue le 15 décembre prochain afin de discuter du schéma d'aménagement, et des recommandations du Comité consultatif d'aménagement quant aux demandes d'amendement au règlement de contrôle intérimaire.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

**ITEM 12. ADOPTION DU BORDEREAU #23 DES COMPTES A PAYER
DE LA MRC**

83-388

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE le bordereau #23 des comptes à payer
de la MRC, chèque #936, ainsi que chèque #937 à
chèque #1013 inclusivement, au montant de 12 759.23 \$,
soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-
trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

BORDEREAU #3 DES COMPTES A PAYER-PRIME

83-389

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE le bordereau #3 des comptes à payer-PRIME,
chèque #35 à chèque #56, au montant de 5 001.08 \$,
soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-
trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ITEM 12A GRAND RUISSEAU DE BELOEIL

83-390

ATTENDU QUE la municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
doit subir, sur son territoire, les con-
séquences d'un accroissement du débit dans
le cours d'eau Grand Ruisseau de Beloeil;

ATTENDU QUE la ville de Sainte-Julie est la principale
responsable puisqu'elle y jette directement
ses eaux provenant de son usine d'épuration;

ATTENDU QUE suite à une rencontre entre la ville de
Sainte-Julie, le Service hydraulique du
ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation et le ministère de
l'Environnement on a constaté que le cours
d'eau était une cause de dégradation de
l'environnement;

ATTENDU QUE l'on projette de creuser le cours d'eau
dans les limites de la ville de Sainte-
Julie;

ATTENDU QU'un tel projet aura inévitablement des réper-
cussions dans la municipalité de Saint-Mathieu-
de-Beloeil et que ces dernières doivent être
évaluées

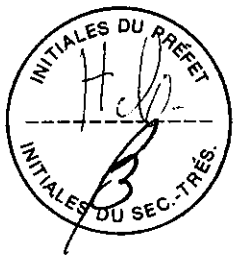
EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU D'appuyer la municipalité de St-Mathieu-de-
Beloeil quant à sa demande, auprès du ministère de l'Agric-
ulture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du minis-
tère de l'Environnement, à l'effet qu'une étude appro-
fondie soit réalisée afin d'évaluer tous les impacts du
creusement du cours d'eau;

QUE copie de la présente soit envoyée aux deux
ministères concernés.

ADOPTE A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 13. CORRESPONDANCE

- 288 07-10-83 Résolution 83-330 de la ville de SAINT-BASILE-LE-GRAND, concernant le cours d'eau "Branche Halde".
- 289 11-10-83 Résolution de la MRC DE SEPT-RIVIERES, appuyant la nôtre, quant au document "Le Choix des régions".
- 290 11-10-83 Résolution de la MRC D'ABITIBI-OUEST, concernant le document "Le Choix des régions".
- 291 11-10-83 Accusé de réception du MINISTERE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE, de la nôtre, concernant ses interventions au Mont Saint-Bruno.
- 292 17-10-83 Résolution #83-265 de la MUNICIPALITE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, concernant les travaux à effectuer au cours d'eau Paquette, branche 2.
- 293 18-10-83 Lettre de MONSIEUR LUC PERRON du SCHL, concernant le budget supplémentaire 1983 pour PAREL.
- 294 31-10-83 Résolution de la MRC DE ROUVILLE, concernant la date de la remise des mémoires du document "Le Choix des régions".
- 295 31-10-83 Lettre de la VILLE DE BELOEIL, concernant une demande d'affichage sur la route 223 de Beloeil.
- 296 08-11-83 Lettre de la DIRECTION GENERALE DE L'EVALUATION FONCIERE du MAM, concernant les rôles d'évaluation "nouvelle génération" déposés en 1980 pour les corporations municipales de McMasterville et Saint-Marc.

ITEM 14. EMPRUNT TEMPORAIRE -VARIA-

83-391

ATTENDU QUE la MRC a, depuis le 26 septembre 1983, obtenu une subvention de 42 000 \$ dans le cadre du programme PRIME;

ATTENDU QUE les dépenses encourues ne sont remboursées qu'à toutes les 10 semaines;

ATTENDU QUE la MRC doit supporter ces frais à même son budget d'opération;

ATTENDU QU'il est possible, moyennant les preuves d'acceptation dudit programme par le gouvernement, d'emprunter une somme minimale

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

83-391
(suite)

ITEM 14. EMPRUNT TEMPORAIRE -VARIA- (suite)

ET RESOLU QUE le programme PRIME soit et est autorisé à emprunter au fur et à mesure les sommes nécessaires à son fonctionnement et ce, jusqu'à maximum de 15 000 \$ et que cette somme soit remboursée dans une période n'excédant pas neuf (9) mois.

ADOpte A L'UNANIMITE

REMERCIEMENTS -VARIA-

Monsieur Yves Ménard, maire de la ville de Carignan remercie le Conseil de l'accueil que ce dernier lui a réservé et assure l'assemblée de son entière collaboration.

ITEM 15. AFFAIRES PUBLIQUES

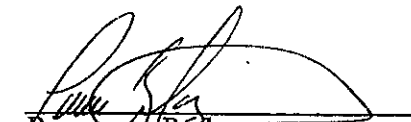
Aucune intervention de la part de l'assistance

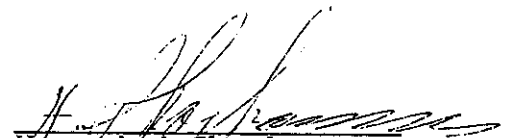
ITEM 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Paul Bousquet
APPUYE PAR Monsieur Marcel Lacoste

ET RESOLU QUE l'assemblée soit levée, l'ordre du jour ayant été épuisé.

Il est 22h00


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet